ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Séance académique du 18 avril 2018

Communication de M. Jean-Amédée Lathoud,
Avocat général honoraire à la Cour de Cassation,
Membre associé

Henry Bordeaux: La littérature, le droit et la justice

« Mon père, en ce temps là, quand il venait à Chambéry plaider à la cour d'appel l'un ou l'autre de ces procès qui ont toujours été en faveur dans notre pays friand des belles causes bien et largement débattues, m'emmenait parfois avec lui, et comme il me conduisait dans la société chambérienne où il comptait d'excellents amis, il m'avait donné ce simple conseil : - Ecoute...J'ai écouté. Bien m'en a pris, car je connus mieux alors l'art de la conversation. On causait à Chambéry, et l'on savait causer : c'est un art si délicat, si varié, si raffiné. Une anecdote rapidement troussée, un état d'esprit, un air de paradoxe donné à ses convictions, de l'ironie, de la grâce, une érudition cachée, la certitude d'être compris à demi mot, voilà bien des éléments de plaisir. »[1]

Ainsi Henry Bordeaux, à l'occasion de sa réception à l'Académie de Savoie le 18 novembre 1920, où son talent d'écrivain enraciné dans la vie et nos paysages savoisien était solennellement honoré par votre compagnie, évoquait dés le début de son discours son attachement personnel au monde judiciaire.

Certes ses romans bien oubliés aujourd'hui, exaltent, dans la suite de Barrés et Bourget, les vertus de la de la terre et des morts, la fidélité à la tradition. Mais comme le soulignait, le critique Albert Thibaudet, qui pourtant ne l'aimait guère : *« Les meilleurs romans d'Henry Bordeaux sont ceux où l'homme de loi se manifeste, où il y a une thèse à défendre.... »*[2]

---

[1] La Savoie littéraire et scientifique, 1920 II, p.142
[2] Albert Thibaudet, *Histoire de la littérature française*, éd. Stock 1936 p.440 ; Michel Leymarie, *Thibaudet, l'outsider du dedans*, 2006, p.115

Anne Buttin [3] nous a incités à redécouvrir cet écrivain très populaire à son époque, qui a su exprimer l'évolution considérable des mentalités féminines et des familles bourgeoises de province au cours de la première moitié du XXe siècle ; il fut l'un des maîtres à penser d'une génération inquiète de la grave crise intellectuelle et morale traversée par notre pays ...

La relation de Henry Bordeaux au droit et à la justice, peut constituer une grille de lecture de nombreux de ses livres ; je vous invite à m'accompagner successivement dans trois directions : Henry Bordeaux, l'avocat de toute une vie (I), un chroniqueur de la vie judiciaire, (II) et un romancier du droit (III)

I. Henry Bordeaux, l'avocat de toute une vie

Né en 1870, le futur avocat - avant de connaître la gloire littéraire - vécut sa jeunesse baigné dans une culture familiale de gens de robe : son père Lucien Bordeaux (1831-1896) fut un avocat respecté au barreau de Thonon ; son pittoresque grand père maternel Deleschaux [4] fut avoué à Thonon ; son jeune frère Louis, reprendra le cabinet d'avocat paternel ; son beau père Me Gabet est notaire à Chambéry . Henry Bordeaux rappellera souvent qu'il était issu, par sa mère, d'une « famille de magistrats, ancienne et respectée, cultivée et religieuse » et que plusieurs aïeux de son épouse avaient siégé au Sénat de Savoie.

Ses plus chers amis connus sur les bancs du collège Saint François de Thonon, Amédée Mareschal, fils du président du tribunal et Louis-Joseph Grandperret, enfant d'un notaire, devinrent tous deux avocats.[5]

Les habitants des hautes vallées du Chablais de son enfance venaient consulter son père. Ils descendaient en ville voir l'avocat pour « *le consulter ou l'armer pour son procès. Ils apportaient des présents qui tenaient lieu d'honoraires trop souvent .... Tel braconnier tirant de sa blouse un coq de bruyère aux belles plumes vertes et bleues ou un lièvre au poil velouté...tous ces montagnards embrouillaient, j'en suis sûr, leurs affaires à plaisir pour se procurer des raisons d'aller en ville. Ils s'ennuyaient dans leur village ; le palais de justice était leur théâtre* »[6]

Bachelier à 16 ans, Henry Bordeaux va suivre des cours de droit civil à la faculté catholique de Lyon, où il réussit ses examens de première année. A l'automne 1887, il va à Paris continuer ses études de licences de droit et de lettres. Provincial séduit par la découverte du monde littéraire de la capitale et par les jeunes parisiennes, plutôt que par l'austérité de l'étude des lois et de la jurisprudence, il reconnaissait « ses désertions successives aux cours ». Il travaillait seulement quelques semaines avant les examens dans « *une lutte épique avec les ouvrages de droit...mais une heureuse faculté d'assimilation (qui*

---

[3] Anne Buttin, *L'enracinement provincial dans les romans de Henry Bordeaux*, thèse Faculté des lettres de Grenoble 1986 et *Henry Bordeaux romancier savoyard* SSHA, 1990 mémoires et documents XCII. ; *Henry Bordeaux, Histoire de la littérature savoyarde* doc. Acad. Sav. Deuxième série tome II 2010 p.762

[4] H.B. *La maison*

[5] H.B. *Histoire d'une vie*, tome I, p.68, 70,71 et tome XII p. 37

[6] H.B. *Le Chablais, pays de mon enfance*, 1931

lui) permit de franchir les caps difficiles et de ne pas connaître l'échec. A dix neuf ans licencié, (il allait être) l'un des plus jeunes avocats de France, sinon le plus jeune. »[7] Henry Bordeaux gardera de ce passage à l'Université une grande admiration pour le droit romain, « *sa force invincible, venue du contact des magistrats de Rome avec les faits, avec la terre, avec les bonnes mœurs, avec les nécessités sociales...* »[8]

Revenu en 1892 à Thonon comme avocat stagiaire au cabinet de son père, Henry Bordeaux s'engagea l'année suivante dans la campagne des élections législatives, comme rédacteur en chef du « Réveil de la Savoie » journal électoral de Me François Descostes, candidat de la droite républicaine. L'avocat à la Cour séduit le jeune Henry.

Cette campagne électorale fut un échec mais Henry Bordeaux y gagna deux nouveaux amis, tous deux futurs présidents de l'Académie de Savoie, François Descostes et Emmanuel Dénarié, lui aussi avocat[9].

Henry Bordeaux commençait à réussir au barreau de Thonon, au pénal comme au civil où « i*l travaillait consciencieusement les questions de droit et poursuivait la solution favorable avec l'obstination de l'astronome qui cherche une étoile* ». Son père se réjouissait de le voir engagé dans cette « belle profession d'avocat, indépendante, variée, généreuse ».[10]

Mais l'appel de la vie parisienne était le plus fort et en 1894, grâce à une recommandation paternelle, il était embauché au service juridique de la société du chemin de fer PLM. Un travail peu prenant, lui laissait le temps de cultiver les rencontres et travaux littéraires.

Toutefois deux ans plus tard, Henry Bordeaux perdait son père .Le sens du devoir et des responsabilités familiales, l'incitaient à revenait reprendre la direction du cabinet en attendant que son jeune frère puisse lui succéder. Maître Henry Bordeaux exerça cette profession d'avocat, dont il « s'honore d'avoir appartenu»,[11] jusqu'en 1901. Il gardera un souvenir admiratif de ses confrères savoyards hommes remarquables qui « rivalisaient de science, de travail et de dialectique ».

Lorsqu'il reprendra définitivement sa carrière littéraire, Henry Bordeaux, nouera les liens amicaux solides avec des avocats parisiens célèbres : le Bâtonnier Henri-Robert, ami de vacances de jeunesse connu sur les rives du lac d'Annecy, son futur confrère à l'Académie française, qui *« se battait pour que soient maintenues les traditions qui défendent le barreau, contre l'envahissement des hommes d'affaires..... ».* Avocat d'assises, il *lui « fallait que derrière les textes de lois invoqués lui apparussent des visages portant sur leurs traits l'angoisse, la douleur, la convoitise, l'envie, l'avarice, la luxure, l'un ou l'autre, ou parfois*

---

[7]H.B. *Histoire d'une vie*, tome I, p.113
[8] H.B. *Histoire d'une vie*, tome I, p.71, 76
[9] H.B. *Histoire d'une vie* tome I p.199 et *L'ombre dans la maison*, ch. XI ; P.Dupraz, Emmanuel Dénarié, *Histoire de la Littérature savoyarde* ; Acad. Sav. Deuxième série, tome II, 2010p.744
[10] H.*B. Histoire d'une vie* tome I p.230
[11] H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p. II

plusieurs des péchés capitaux. Il avait la passion des choses humaines, plutôt que (la) passion du droit... »[12]

Il évoquera également avec admiration d'autres grands avocats parisiens Me Fernand Labori, Me Rousse, le Bâtonnier Fourcade, Me Maurice Garçon, lui aussi de l'Académie Française[13] ....

Dans les affaires judiciaires exceptionnelles qui secouèrent la France au XX e siècle, Henry Bordeaux ancien avocat, conservera l'indépendance d'esprit et des références à certains principes acquis dans une culture professionnelle marquée par les termes du serment de sa jeunesse. A l'époque l'avocat jurait de *« ne rien dire ou publier de contraire aux lois et aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et de la paix publique et de ne jamais s'écarter du respect dû aux tribunaux* ». Engagement bien démodé aujourd'hui, mais qui n'était pas de nature à choquer le jeune juriste, adhérent aux valeurs conservatrices de son milieu.

Lors de l'Affaire Dreyfus, ses maîtres Maurice Barrés, François Coppée, Paul Bourget, tout son entourage ... sont persuadés de la trahison de l'officier. Adversaires des intellectuels de gauche et des juifs, ils s'opposent toute remise en cause de la condamnation de 1894, par respect pour l'Armée.

Mais en 1898, après la publication du « J'accuse » dans l'Aurore et la condamnation de Zola, Henry Bordeaux commence à douter. Il exprime par écrit sa sympathie à Me Labori, défenseur de Zola, en souhaitant une prompte révision. La même année dans une lettre au marquis Costa de Beauregard, il lui faisait part de son incompréhension des « *catholiques qui ont sous les yeux l'image de la plus grande victime des erreurs judiciaires et se refusent à admettre que le Conseil de guerre ait pu se tromper*. »

Puis en 1899, il refuse de se joindre publiquement aux protestations de Maurice Barrès et de « La patrie française », expliquant *« faire partie de ceux qui sont animés de l'esprit de justice et du respect des droits sacrés de l'individu* ».

« Pas très fier d'être dans le camp d'Emile Zola et d'Anatole France », il écrit à un ami, que Dreyfus est innocent et qu' « *on a fait probablement une erreur judiciaire ...nous sommes des barbares tout livrés aux préjugés de secte, de race, de religion, etc...Incapables de juger impartialement et de juger les hommes un à un...et quand on a réussi à s'affranchir de ces préjugés et qu'on s'applique de son mieux à raisonner avec mesure, on vous regarde comme un suspect ».* [14] Il ne prendra pas toutefois parti publiquement

Autre procès retentissant à propos duquel Henry Bordeaux s'engage - mais publiquement cette fois- à rebours de son milieu : celui de Violette Nozières condamnée à mort le 24 octobre 1934 pour parricide et empoisonnement. Alors que la presse de droite se déchaîne contre l'empoisonneuse, Henry Bordeaux qui avait assisté aux débats de la Cour d'assises, signe après le verdict, un long plaidoyer en faveur de l'accusée dans

---

[12] Henry Bordeaux, *Au palais de justice.* La revue des deux mondes, 1955 n°20 p.607
[13] Henry Bordeaux, *Mémoire d'une vie*, tome XII p.407
[14] Henry Bordeaux, *Mémoire d'une vie*, tome II p. 96 à 107

l'hebdomadaire « 1934 », publié par la maison Plon. Il s'insurge contre l'avocat général qui a qualifié la jeune fille, âgée de 18 ans, de monstre. Invoquant « le principe de droit que nul ne peut violer dans une salle de Cour d'assises : le doute bénéficie à l'accusé », il dénonce « *l'ignominie ou l'abdication du père, la faiblesse ou l'insouciance de la mère après une éducation qui a négligé tout frein religieux ou moral* ».

Quelques jours plus tard le 7 novembre il publiait dans le même hebdomadaire une demande de grâce au président de la République. Même s'il pointait dans les raisons de ce drame *« la faillite de l'autorité paternelle, la faillite de la famille, la faillite de l'éducation, la faillite de la jeunesse et de l'amour »*[15], Henry Bordeaux, se trouvait contre « les bien pensants », dans le même camp que Aragon, Eluard, Marcel Aymé ...

A la Libération, Henry Bordeaux prendra encore parti publiquement contre les excès de l'épuration, mais aussi, en faveur du Maréchal Pétain et de Charles Maurras lors de leurs procès

Alors que dans l'entre deux guerres, à l'occasion de l'Affaire Fabre-Bulle, [16]Henry Bordeaux et François Mauriac avaient tous deux dans les Nouvelles littéraires et le Figaro, demandé un peu d'humanité pour cette femme meurtrière de son amant infidèle, les procès de la Libération les opposent publiquement. Bordeaux accuse, Mauriac le justicier, rédacteur clandestin des « Lettres françaises », président d'honneur du Comité national des écrivains, militant du Front National aux côtés des communistes, d'être « *un pompier pyromane »* lorsqu'il plaide avec passion le pardon et la charité.

Mauriac concluait sa chronique judicaire de 1930 de l'affaire Fabre–Bulle par le célèbre : « *Ce qu'il y a de plus horrible au monde, c'est la justice séparée de la charité* », Henry Bordeaux dans son portrait de Saint Louis, écrit en 1948, note que le grand Saint fut « *toute sa vie travaillé par le scrupule de l'équité -de l'équité qui n'a jamais exclu la charité*. »[17] Allusion transparente à son adversaire de l'Académie.

Cette biographie consacrée par l' écrivain catholique, au roi Louis IX, le Saint justicier , est éclairante : l'auteur souligne que le souverain fut novateur : *« une justice égale pour tous, c'est à toute les époques le grand but à atteindre, qui ne sera jamais atteint, car il exige ensemble la compétence et l'impartialité du juge, mais aussi son entière liberté vis à vis du pouvoir....De la justice (le roi)s'élève à la bonté ...la justice donne à l'esprit le contentement de voir régner l'ordre mais la bonté fait jaillir la joie d'une vie créatrice*. » Dans une prière à Saint Louis, « dans l'attente de le retrouver dans le royaume céleste », qui conclut l'ouvrage, le croyant l'invoque avec ferveur pour qu'il *« vienne en aide à la France, afin de restaurer les ruines de la guerre, de rétablir chez elle la justice et de lui rendre l'union, la concorde et l'amitié des uns pour les autres. »*

---

[15] H.B. *Mémoire d'une vie*, tome IX p.90 à 99

[16] Gisèle Sapiro, *Salut littéraire et littérature du salut- Deux trajectoires de romanciers catholiques : François Mauriac et Henry Bordeaux* in Actes de la Recherche en Sciences sociales .vol ; 111-112, mars 1996 p .36-58 ; François Mauriac *« L'affaire Fabre –Bulle »* Œuvres romanesques et théâtrales complètes, éd. La Pléiade tome II, p. 887 ;
Henry Bordeaux, Histoire d'une vie, tome IX p. 83 et 95

[17] H.B. *Un précurseur- Vie, mort et survie de Saint Louis*, p. 387,388, 511-512

Cet attachement permanent à la justice, Henry Bordeaux en témoigne tout au long de son œuvre dans ses évocations littéraires du monde du palais.

II. Henry Bordeaux, un chroniqueur de la vie du Palais

Dans le discours de réception d'Henry Bordeaux à l'Académie française, le 27 mai 1920, Henry de Régnier s'adressait au nouvel Immortel en soulignant qu'au barreau « *la plaidoirie, la consultation, vous ont mis en contact avec une humanité livrée aux difficultés matérielles, aux ambitions, aux intérêts, à l'amour de la terre* ... » En effet, Henry Bordeaux dans ses écrits autobiographiques, dans ses romans, dans « Le carnet d'un stagiaire-scènes de la vie judiciaire » (1911) ,signe de nombreux croquis de la vie du Palais particulièrement pittoresques

A). Un avocat qui témoigne de la justice d'autrefois en Savoie

L'ancien avocat de Thonon, Maître Henry Bordeaux, qui a vécu en Savoie ses trente premières années, se souvient avec bienveillance, des **justiciables savoyards** :

« *Dans mon pays la Savoie, obstiné et têtu, la cause du droit fut toujours bien servie. Notre paysan qui aime la terre ne supporte pas volontiers qu'on empiète sur sa propriété. On assure même qu'autrefois, en des temps plus prospères....un propriétaire aisé qui n'avait pas de procès était mal vu dans sa paroisse et je me rappelle un vieux fermier que la vue d'un papier timbré rajeunissait : « Eh ! Me disait il, un petit procès, ça fouette le sang »*[18].

Henry Bordeaux rappelle *: « nous sommes un pays de procureurs, un pays de droit. Chez nous céder, transiger même, c'est abdiquer* »[19].

Dans « La maison morte » le narrateur dit à ses interlocuteurs : « *A Bessans, vous avez tant plaidé les uns contre les autres que vous connaissez la loi, mieux que les avocats.* » [20]

En 1955, dans la Revue des deux mondes, Henry Bordeaux exprimera une fois encore *« une certaine sympathie pour les plaideurs. Ce sont des gens qui ne cèdent pas volontiers, qui témoignent de quelque caractère et qui croient à l'équité. Ils sont généralement brimés, malmenés et vilipendés. On les attaque.... ils résistent. Bien mieux, ils ont confiance en d'autres hommes et attendent d'eux le respect de leurs droits. C'est une ingénuité admirable, et qui, chose surprenante, n'est pas toujours trompée : car on l'entretient au Palais, avec mesure toutefois.* »[21]

---

[18]H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p. III et *Promenades en Savoie* p. 20
[19] H.B. *Promenades en Savoie* p.20
[20] H.B. *La maison morte* p. 184
[21] La revue des deux mondes, 15 oct.1955, p.607

. L'auteur décrit des archétypes de justiciables du monde rural, de l'aristocratie ou de la bourgeoisie provinciale de l'époque, mais remarquons qu'il n'évoque dans ses romans aucun artisan, ouvrier ou petit fonctionnaire ...

Il nous fait rencontrer des individus qu'il avait certainement croisés en Savoie et qui ne sont pas seulement des personnages de fiction ; on dirait aujourd'hui des « vrais gens » ; citons des paysans et des vignerons, des hobereaux de la combe de Savoie , les bohémiens et romanichels sans domicile fixe, habitués depuis toujours des juridictions pénales et qui bénéficient de sa réelle sympathie[22], un immigré italien en infraction à un arrêté d'expulsion[23], un rebouteux de campagne -sourcier- herboriste. [24]

Henry Bordeaux, dans ses Mémoires rappelle avec admiration le souvenir de nombreux **confrères savoyards :** Ernest Arminjon, Hector Laracine , René Perrier de la Bathie, Rosset, Joseph Richard, le sénateur Jules Mercier [25] . Maître Fernex de Mongex *« brillait au premier rang, non seulement par une connaissance exceptionnelle du droit et de la jurisprudence, non seulement par un esprit merveilleusement ordonné et une déduction quasi mathématique, mais par la flamme intérieure et par le caractère....Derrière cette logique serrée et minutieuse se dissimulait un homme, cœur chaud mais nerfs domptés, esprit lucide, mais passionné d'amour pour le juste et le bien*. »[26]

Maître François Descostes qui séduit le jeune Henry Bordeaux par *« cette parole qui coulait comme un fleuve. Elle n'avait ni heurts, ni arrêts ; quand elle changeait d'arguments, c'était par une courbe lente et harmonieuse. Sans doute trop sincère et enthousiaste, elle ignorait l'ironie et écartait l'esprit. Peut être trop accoutumée à s'étendre, elle ne savait pas toujours se ramasser, se condenser en ces formules d'énergie ou de raison qui s'imposent..... Cette émotion, qui était intense et magnifique, ne fut jamais jouée. »*[27]

Nul doute que le jeune avocat Henry Bordeaux se souvenait des réflexions de ses ainés les plus âgés qui avaient connu **le Sénat de Savoie** supprimé en 1848, lorsqu'il racontait une cinquantaine d'années plus tard que les magistrats « *se faisaient scrupule de trancher nettement les litiges et redoutaient sans cesse, avant, pendant et après, de dépasser l'équité. Pour juger bien, ils ne jugeaient pas vite. Ils attendaient d'être sûrs, et ne l'étaient jamais.* »[28].

Henry Bordeaux s'il souligne les belles qualités de nombreux **juges**, rappelle aussi l'existence à **Thonon** d' « *un certain magistrat dont je ne dévoilerai pas le nom et qui était affable autant que courtois mais dont la courtoisie et l'affabilité cachaient un grand vide intérieur*. »

---

[22] HB *le carnet d'un stagiaire* p. 82 et 91 ; *Histoire d'une vie*, tome 2, p.26
[23] HB *Le carnet d'un stagiaire* p.271
[24] HB *Le lac noir* p.113
[25] H.B. *Histoire d'une vie* tome I p.180 et François Miquet, Répertoire biographique des Savoyards contemporains, Annecy 1893
[26] H.B. *Histoire d'une vie* tome II p.2
[27] Henry Bordeaux, l'Univers du 29 août1908 in La Savoie littéraire et artistique ,1908 p.89
[28] H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p.356 et *Promenades en Savoie* p.20 et 21

Dans le même tribunal il se souvient aussi du juge d'instruction gastronome et boulimique « *dont la corpulence égalait la taille, son appétit était proverbial...mais à part ce défaut ou cette infirmité, il n'y avait pas de juge plus consciencieux, plus autorisé, plus timoré même. Car il croyait à la justice des hommes.* »[29].
On aimerait mettre des noms sous ces deux portraits.....

Dans « La maison morte, le sympathique juge d'instruction de Saint-Jean de Maurienne, M. Fonclair, ne réussit pas à identifier le meurtrier de Claude Couvert survenu à Bessans. Mais n'est il pas *« un peu trop passionné d'histoire locale pour un magistrat »*[30] *!* Référence limpide au juge Eugène Burnier, auteur d'une remarquable « Histoire du Sénat de Savoie » publiée par l'Académie de Savoie en 1865-1867.

Si les hommes de loi rencontrés dans l'œuvre de Henry Bordeaux (à l'époque les femmes de loi n'existaient pas !), sont des notables sérieux et austères, ils apprécient néanmoins **les lieux de sociabilité** distingués de leur époque : coquetel à la préfecture à l'issue d'une séance de l'Académie de Savoie[31] , soirée dansante pour les 18 ans d'une jeune fille de bonne famille[32], repas gastronomiques au restaurant du Mont-Carmel proche des Charmettes [33], jeu au casino d'Aix[34] et soupers à la villa des Fleurs ,[35] dîner intime en ville entre magistrats et avocats. [36]

On pénètre avec curiosité dans le bureau personnel d'un conseiller à la cour, à son domicile rue Juiverie à Chambéry [37] , dans la confidentialité d'un cabinet d'avocat rue de Boigne [38] ou place Saint Léger. [39] Les descriptions de Henry Bordeaux sont délicates, elles n'ont pas en réalité de « couleur locale» particulière.

Car Henry Bordeaux n'est pas un écrivain régionaliste. Comme l'a soutenu justement Philippe Terreaux*, « il est avant tout un écrivain parisien qui a trouvé dans la Savoie un cadre riche et varié pour ses romans, un reste de traditions rurale ou citadine - en particulier le monde des robins - qui s'adapte à merveille au schéma romanesque qu'il s'était choisi* »[40] .

A ce titre ses « choses vues » en Savoie sont souvent le reflet d'une réalité quotidienne que l'on pouvait observer ailleurs dans nos provinces françaises.

---

[29] H.B. *Histoire d'une vie*, tome 2, p.24à26
[30] H.B. *La maison morte* p.48,50
[31] H B *L'ombre sur la maison* ch. XI ;
[32] HB *Les Roquevillard*, 3e partie ch. III
[33] HB, *Les trois confesseurs* p.6, 104,194
[34] HB *Le lac noir* p.184
[35] HB *Le chêne et les roseaux*, p.15
[36] HB *Le lac noir* p. 7, 129-130
[37] H B *Le lac noir* p.7
[38] HB *Les Rocquevillard* p.27-29 et 167
[39] HB *Cas de conscience* p.126
[40] Philippe Terreaux, *La Savoie jadis et naguère, d'Amélie Gex à Henry Bordeaux.* éd. Slatkine 1990, p. 42

B.) Un romancier qui met en scène la vie judiciaire provinciale sous la IIIe république.

Les intrigues romanesques avec leurs péripéties judiciaires se déroulent avec des acteurs, des mœurs et dans un décor que l'on pourrait, me semble t'il, retrouver dans toutes nos juridictions de province de la première moitié du XXe siècle.

Ainsi Henry Bordeaux, ne décrit pas l'architecture **des palais de justice** de Thonon, de Chambéry et de Grenoble où se passe une partie de l'action de plusieurs de ses romans. Cependant il évoque avec justesse l'ambiance fébrile de la salle des pas- perdus les jours d'audience[41], la convivialité du vestiaire des avocats[42] et le public d'habitués qui assiste avec curiosité assis au fond de la salle, aux audiences correctionnelles[43].

Henry Bordeaux connaît bien **les magistrats** de son temps, nombreux dans ses romans. Il aurait pu rédiger leurs fiches de notations :

A propos du premier président Favon : « *Ce qui le caractérise le mieux c'est une horreur sacrée du travail...Il estime que la magistrature, contrairement à l'opinion commune, n'a nullement pour fonction de rendre la justice, mais de terminer par des jugements les différents qui divisent les hommes et il distribue ses arrêts à la volée pour ramener la paix entre les plaideurs récalcitrants. Une grande facilité à saisir les circonstances de fait et les questions de droit atténue dans une certaine mesure le dommage des foudroyants moulinets qu'il exécute avec le Code comme avec un bâton. »*[44]

Le conseiller Girardet, « *est un homme de 60 ans...il ne tient pas en place. A l'audience il s'agite sur son fauteuil comme un gros oiseau dans une cage trop étroite et sa mimique sert de guide aux avocats dans leur argumentation. Ses traits poupins seraient communs s'ils n'étaient éclairés par un regard qu'il braque comme un pistolet. Quinze ans, ce regard fit feu sur les criminels, car M. le conseiller Girardet fut un juge d'instruction hors ligne, et quelques uns de ses crimes et délits sont restés célèbres dans les annales judiciaires. »*[45].

Henry Bordeaux n'oublie pas de décrire les jeunes juges de 1904 aux idées avancées, qui pourtant n'étaient pas issus de l'ENM. Il sourit de *« ces apprentis magistrats sortis du même moule, (qui) ont définitivement rentré au magasin des accessoires ce décorum de gravité et de correction, ce souci de tenue et de dignité, que gardaient leurs prédécesseurs convaincus de l'importance auguste de la justice...Ils pratiquaient le scepticisme injurieux de tant de jeunes gens d'aujourd'hui qui remplacent l'expérience par de l'aplomb et traitent avec la même désinvolture les criminels et les honnêtes gens. »*[46]

Le romancier met en garde les juges d'instruction sur l'excès confiance en soi.[47]

---

[41] H.B. *Les Roquevillard* p.75
[42] H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p.228
[43] H.B. *Carnet d'un stagiaire* p.78et 131
[44] H.B. *Le lac noir* p.196
[45] H.B. *Le lac noir* p.8
[46] H.B. *Le lac noir* p.9, 11, 21,126
[47] HB Le lac noir p.282

En cette fin de XIXe siècle à la cour d'appel, la hiérarchie veillait déjà, à la « la diminution des stocks ».

Le premier président « *dit-on,* s'en*tend parfaitement avec notre procureur général. Entre eux deux, la justice court la poste. Il n'y a pas d'affaires en souffrance ; et il n'y a que des plaideurs en cet état...* »[48] . On a cité plus haut la lenteur proverbiale des procédures devant le Sénat, « *alors que nos juges actuels pressés de juger*, se *précipitent sur les jugements et les bousculent sans souci.* »[49]

Le procureur général Laverrier-Nivoire « *très inféodé au pouvoir, dévoré d'ambition et aspirant à un avancement qui l'appellerait enfin à Paris où se distribuent les places et se groupent les influences.* » n'est pas en accord avec le procureur de la République M. Vallerois qui « *se contentait d'une carrière modeste pourvu qu'elle fut honorable et qui mettait son honneur à comprendre les hommes, à excuser leurs faiblesses, à leur tendre même la perche pour les sortir de l'abîme ou du fossé. On le moquait parfois.* »[50]

. L'auteur dresse dans de nombreux ouvrages une pittoresque galerie des avocats généraux chargés de soutenir l'accusation : l'avocat général Baré , bienveillant à l'égard de l'accusé Maurice Roquevillard , est bien différent de l'avocat général Mauly *« adversaire dangereux, distingué, ironique, presqu'insolent...très autoritaire dans son éloquence dure et glacée* »[51] . Marie Ravelle est accusée par un avocat général « qui *avait assemblé des morceaux de preuves insuffisantes ou destinées volontairement à (la) perdre pour tâcher d'échafauder une accusation criminelle, leur donner corps par cet assemblage et bâtir un roman qui devait frapper les imaginations simples comme l'étaient sans doute celle des jurés. »*[52]

Tableau nuancé de ces magistrats qui « *disposent des biens de la liberté, de l'honneur des citoyens* ». Si beaucoup sont admirables d'humanité, occupés à protéger la société et à sauver la justice, quelques uns ne songent *« qu'à leur ambition, les autres qu'à leur tranquillité et à leur paresse*... » [53]

Dans la Chartreuse du Reposoir, Henry Bordeaux dessine la caricature d'un **greffier retraité** : « *M. Mollin était chétif, exigu et grisâtre, discret et confidentiel. Tant qu'il avait occupé une fonction publique, l'administration n'aurait pu compter un employé plus fidèle, ni plus correct. A la retraite, il avait osé sourire, sinon parler. Son sourire en disait long : quand on nommait devant lui tel ou tel sénateur, député, conseiller général, maire ...il se contentait de pincer les lèvres et l'on devinait immédiatement qu'il était informé et savait par le menu toutes leurs misères secrètes et celles de leurs proches...* »[54]

---

[48] H.B. *Le lac noir* p.197
[49] HB *Le carnet d'un stagiaire* p.356
[50] H.B. *Le chêne et les roseaux p.22-23, 208, 214,217 ; Les Roquevillard p.76, 79, 81,195 ; Le lac noir. 151*
[51] H.B. *Cas de conscience p.146, 124*
[52] H.B. *Crimes involontaires* p.69
[53] H.B. *Le lac noir* p.200
[54] H.B. *La Chartreuse du Reposoir* p.53

L'ancien avocat nous décrit également avec beaucoup de talent, dans de nombreux romans la diversité des personnalités de ses confrères des barreaux locaux.

Le Bâtonnier Hamel, traverse l'œuvre romanesque auréolé de *« l'estime respectueuse de ses confrères.... Son influence et son rayonnement s'expliquent par son caractère droit, la fermeté de ses convictions, sa science juridique et la dignité de sa vie...*
Il a autant de rigidité dans les principes que de fière courtoisie dans les relations...La science et la probité s'allient pour conduire vers les bonnes solutions pratiques...Sa parole est lente et claire, dissipant les équivoques et obscurités légales. Intègre, sa conscience n'a d 'égale que sa force de caractère... »[55]

Avocat civiliste, Maître Philippe Lagier, était « *l'un des avocats les plus réputés .....ses confrères reconnaissaient sa facilité de travail, son modernisme qui simplifiait les vieilles tactiques, supprimait les ornements de la phrase, les gestes, les digressions, raccourcissait, resserrait, clarifiait la plaidoirie au point de l'imposer comme un jugement tout prêt. Mais on détestait l'impertinence de sa conversation...* »[56]

Les avoués - qui aujourd'hui ont intégré le barreau - étaient des techniciens actifs de la procédure civile, comme Me Coulanges, « *bouillant, prompt à l'escrime* » [57] ou Me Tabourin qui ne « *confondait jamais les affaires avec les tragédies humaines qu'elles recouvraient ; il les considérait en elles mêmes, ... de sorte qu'il n'avait pas à s'occuper de la répercussion des jugements et de la procédure sur les foyers compromis ou dévastés. Les professionnels sont presque tous ainsi bâtis, et c'est pourquoi leur profession ne les use pas*. . »[58] !

Maître Victor Bastard du barreau de Chambéry est lui un **avocat pénaliste** réputé, « *friand des causes retentissantes, redoutable à la barre comme une armée... Les jurés étaient impressionnés par cet aspect de contentement de soi et de commandement prêt à s'exercer sur autrui ; Il maniait sa voix comme ces barytons qui font concurrence dans les notes graves aux basses, aux ténors dans les notes aigues et sont incomparables dans leur registre sonore. Par moments, il changeait de ton au gré de sa fantaisie ou plutôt selon les exigences de sa plaidoirie : passant de la discussion serrée à la raillerie, à l'indignation, à la colère à la pitié, à la persuasive douceur...il avait néanmoins un défaut dans cette armure polie : trop sûr de soi et plein de mépris pour les magistrats qui ne savent pas discerner l'accessoire du principal. Me Bastard plaidait les mauvais raisonnements et les preuves douteuses avec la même ardeur qu'il déployait pour les meilleurs. Il estimait peu la justice et l'humanité»*[59]

---

[55] H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p. VII ; *Le chêne et les roseaux* p.16 à 19 ; *Les Roquevillard* p.151, 152 ; *Le lac noir* p.9
[56] H.B. *Les yeux qui s'ouvrent* p .9-12
[57] H.B. *Les Roquevillard* p.189
[58] H.B. *Les yeux qui s'ouvrent* p.6
[59] HB *Cas de consciencep*.106-107 ; *Les Roquevillard* p. 153, 194, 145, 206, 237,240

Les avocats exerçant des mandats politiques étaient en province sous la IIIe République, plus nombreux qu'aujourd'hui. Au palais, ils ne faisaient pas l'unanimité : car plusieurs de ceux « *qui versent dans la politique, se servent de leur mandat législatif pour attirer les clients et peser sur les jugements*. »[60]

Maitre Jacques Alvard, avocat au barreau de Paris et député d 'Annecy, est l'illustration de cette catégorie d'hommes brillants, opportunistes, contents d'eux même mais sans scrupules. Il confie à propos de la rentrée parlementaire : « *Je présenterai un projet de loi sur la diminution des frais de justice. C'est populaire. Le peuple paiera d'une autre façon, voilà tout.* »[61]

Henry Bordeaux évoque avec justesse dans plusieurs pages **les techniques de la plaidoirie** [62]pour lesquelles son vieil ami le Bâtonnier de Paris Henri-Robert est un modèle : la difficulté d'un changement de système de défense imposé en cours d'audience[63], la sympathie confraternelle [64] mais aussi les batailles entre avocats ou entre magistrats et avocats.[65] Le secret professionnel quelquefois difficile à respecter à l'occasion de bavardages mondains[66], l'importance du rôle des conseils pour tenter de concilier les plaideurs[67], *« les savantes marches et contremarches des parties, avant que le procès soit inscrit au rôle* »[68], la réforme de l'assistance judiciaire[69], la demande de versement des provisions[70]: tous ces thèmes montrent que Henry Bordeaux connaît bien les règles et pratiques du métier d'avocat. Ses intrigues bâties autour de procédures pénales ne sont pas entachées d'erreurs juridiques. Il est vrai qu'aujourd'hui les affaires d'empoisonnement conjugal ou de crimes de sorcelleries sont devenues rares !

On pourrait poursuivre cette galerie des **professions judiciaires** en évoquant les médecins experts[71], les notaires,[72] les directeurs d'établissements pénitentiaires [73]...

L'auteur n'oubliait pas enfin de dénoncer il y a plus d'un siècle, les relations troubles entre les magistrats instructeurs et **la presse**[74]. Il déplore l'aveuglement de l'opinion publique - qui est en réalité le véritable « premier juge »[75] , la partialité de

---

[60] H.B. *Les trois confesseurs* p.5
[61] H.B. *Le pays natal* ; deuxième partie ch. III
[62] H.B .*Cas de conscience* p.323, 324 *; Les trois confesseurs* p.78
[63] H.B. *Cas de conscience* p.175-176
[64] H.B. *Les Roquevillard* p160-161
[65] HB *La revue des deux mondes* 1955, op. cit. p. 611 à 618
[66] H.B. *Les trois confesseurs* p.24 ; *Les Roquevillard* p.195
[67] H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p.192 ; *L'ombre sur la maison* p. 238
[68] H.B. *Le carnet d'un stagiaire* p.133
[69] H.B. *Le pays natal* p. 71 et 84
[70] H.B. Crimes involontaires p. 58-59 ;
[71] HB Le carnet d'un stagiaire p.119, 141,321 ; Les trois confesseurs p.43, 51, 66,78 ; Crimes involontaires p.(ç
[72] HB Le chêne et les roseaux, p.15, 16, 45,191 ; Le pays natal .1ere partie ch.1
[73] HBLe chêne et les roseaux p. 74,232, 241 ; Crimes involontaires p.92-93,107
[74] HB *Le lac noir* p.121-122
[75] H.B. *Les yeux qui s'ouvrent* p.22

l'assistance lors des audiences des Cours d'assises [76] et la soif de sensationnel des journaux.[77]

Madame Anne Buttin, qui connaît très bien les avocats de Chambéry, évoque dans un article « Le lac noir », roman publié en 1904 . Elle souligne que ce beau roman « *témoigne d'une fine observation de la vie judiciaire de son temps* »[78].

Certes, la dématérialisation des procédures, la Convention européenne des droits de l'homme, la féminisation des métiers judiciaires ....ne font pas partie du monde d'Henry Bordeaux, mais on peut aussi considérer que ces pages, rencontrées au fil d'une douzaine de romans, décrivent un monde pas tout à fait disparu et justifient que les gens de robe s'y intéressent encore.

III. Henry Bordeaux, un romancier du droit

Le **droit civil et le droit pénal** sont au cœur d'une bonne quinzaine de livres de Henry Bordeaux .

Beaucoup de romans, ayant pour sujet les crises agitant le couple, le droit de la famille y est souvent mis en scène. Les hommes et les femmes se trouvent engagés dans des drames sur lesquels plane la règle de droit. Des valeurs en conflit opposent les protagonistes : la tradition familiale ou les droits de l'individu ; la passion du désir ou la soumission à l'ordre social ; l'appel de la liberté ou le respect de l'honneur.
Les forces obscures à l'œuvre dans la vie conjugale (le poids de la famille et de l'enfance, les origines sociales, l'argent et le nœud des intérêts, les ambitions professionnelles, la sexualité ...) s'expriment dans les intrigues juridiques et judiciaires racontées par le romancier.

L'importance de la transmission du patrimoine matériel et moral de la famille est également au centre des convictions sociales d'Henry Bordeaux. La dot est le moyen pour les femmes de vivre une autonomie conjugale ou bien au contraire un poids qui continue à la soumettre à la rigide puissance paternelle.
Le droit des successions qui morcelle la propriété foncière, les surprises d' un testament olographe(« Cas de conscience-La rançon ») ,les pièges de la donation partage, les limites du maintien dans l'indivision (« L'ombre sur la maison »)sont décrits avec clarté et sans ennui par les juristes au fil des romans.

Henry Bordeaux est foncièrement hostile au divorce soulignant ses conséquences familiales et patrimoniales désastreuses (« Les yeux qui s'ouvrent »).

---

[76] H.B. *Les trois confesseurs* p.61
[77] H.B. *Cas de conscience* p.302
[78] Anne Buttin article Henry Bordeaux, in *Histoire de la littérature savoyard*e, *Doc.Acad.Sav,2010,deuxième série Tome I I,p.. 767*

L'intrigue romanesque se faufile dans la procédure ; les conflits affrontent, surmontent, dénoncent ou sont tranchés par les règles de droit civil.

Les hommes de loi jouent un rôle essentiel pour conseiller les protagonistes, préparer un contrat de mariage, définir les modalités de la dot, engager une action en recherche de paternité ou une procédure de divorce.

Henry Bordeaux dans toute son œuvre a critiqué la condition juridique de la femme, imposée par la famille bourgeoise de son temps. Le 13 avril 1904, à l'occasion du centenaire du Code Civil, il publie dans le Figaro un article très engagé sous le titre « Le Code Civil et les femmes » dans lequel il critique la soumission dans laquelle Bonaparte, anti -féministe intransigeant, a enfermé les femmes. Il réprouve la tutelle maritale dans laquelle elles sont emprisonnées. Il évoque « le mépris insultant », « l'injuste dédain » dont elles font l'objet et comprend « la révolte de la femme contre le Code Civil, révolte qui en quelque sorte a enfanté le féminisme ».

Il plaide pour que la femme mariée ait la capacité juridique et le droit de disposer de ses gains ; il s'indigne contre l'abandon dans lesquelles se trouvent les mères d'enfants illégitimes ; il plaide pour qu'elles puissent agir en recherche de paternité pour faire condamner les pères à assumer l'entretien de leur enfant.

Mais cette analyse de doctrine juridique du Figaro qui est restée pertinente jusqu'aux réformes de la fin des années 60, est exceptionnelle [79] dans l'œuvre de Maître Henry Bordeaux, qui préfère évidemment l'écriture d'un roman, au commentaire législatif. Ses romans ne contiennent pas de réquisitoires contre la Justice et son fonctionnement. Mais il puise dans des situations juridiques le sujet et les péripéties de ses romans. La fiction lui permet d'illustrer ses thèses conjugales, familiales et sociales.

Le contentieux pénal traité dans les juridictions chères à Henry Bordeaux est varié : meurtre, (« Le lac noir », « La maison morte »), empoisonnement (« Les trois confesseurs »), parricide (« Cas de conscience »), abus de confiance aggravé (« Les Roquevillard » ; « Le chêne et les roseaux »), pollution de rivière et infraction à un arrêté d'expulsion (« Le carnet d'un stagiaire »). « Le Lac Noir » s'inscrit avec précisions dans le déroulement d'une procédure criminelle.

Les avocats ne pratiquent pas encore « la défense de rupture ». Pas de crimes sexuels, de conduite en état alcoolique ou de fraude fiscale non plus dans les romans d'Henry Bordeaux !

Henri de Régnier, recevant à l'Académie française en 1929 Henry Bordeaux, s'interrogeait *: « Vous même dans votre œuvre, n'avez vous pas quelque peu Balzacisé ? »* En effet comment ne pas retrouver l'auteur de la Comédie Humaine et des Scènes de la vie de province, dans l'inspiration d'Henry Bordeaux ?

---

[79] Cf. cependant HB *Images du Maréchal Pétain*, 1941, p.105-106 : HB soutient le programme de la Révolution Nationale qui défend « la race, la famille, la terre, les hiérarchies naturelles.. Plus de partages forcés, la famille allégée de ses charges et des droits successoraux... »

On sait qu'**Honoré de Balzac**, ancien étudiant en droit, ancien clerc d'hommes de loi, a souvent construit les intrigues de ses romans autour des questions juridiques et judiciaires. Le droit est omniprésent dans de très nombreux ouvrages de Balzac [80]. Les situations rencontrées dans ses romans illustrent une question de droit privé ou administratif particulière avec les interventions de multiples avocats et magistrats. On retrouve de la même manière dans les graves conflits conjugaux, de filiation ou de succession des romans d'Henry Bordeaux, des situations cristallisées dans une procédure civile ou pénale.

Balzac s'est présenté lui même comme « législateur du mariage » et « licencié es droit conjugal »[81] .On connaît l'importance qu'il a donnée au rôle du père, garant de la stabilité familiale et sociale, son hostilité à l'abus du pouvoir masculin, ses dénonciations de l'individualisme, de l'argent et de l'égalitarisme[82].

Or ces thèmes sont aussi ceux d'Henry Bordeaux.

Le romancier du Maupas a également repris certains **procédés narratifs** balzaciens. En 1935, lorsqu'il publie « Les trois confesseurs ; l'avocat, le médecin, le prêtre » comment, à la lecture de ce titre, ne pas penser à la dernière page du Colonel Chabert ? *« Il existe dans notre société trois hommes, le prêtre, le médecin et l'homme de justice qui ne peuvent estimer le monde. Ils ont des robes noires parce qu'ils portent le deuil de toutes les vertus, de toutes les illusions.* ».

Autre rapprochement : dans le Colonel Chabert, les premières pages du roman décrivent la pittoresque étude de l'avoué Maitre Derville, installé rue Vivienne à Paris où les clercs chahutent en son absence. Henry Bordeaux connaissait évidemment ces pages en décrivant avec humour l'ambiance similaire qui régnait dans l'étude de Me Tabourin, avoué installé place Saint André à Grenoble, dans « Les yeux qui s'ouvrent ».

Comme chez Balzac, Henry Bordeaux utilise des personnages que l'on retrouve de romans en romans. Entre autres, l'avocat Me Hamel (« Le lac noir », « Le chêne et les roseaux », « Les Roquevillard, »), le notaire Me Frasne (« Les Roquevillard, » « Le chêne et les roseaux », « L'ombre sur la maison »), l'avocat d'assises Maître Bastard, (« Les Roquevillard », « Cas de conscience », « Les trois confesseurs »)....

L'action romanesque chez Henry Bordeaux est ponctuée par des péripéties procédurales qui font avancer l'action. Dans « Les yeux qui s'ouvrent », qui raconte un divorce dauphinois, les titres des quatre premiers chapitres du roman, sont explicites : « Premier acte de procédure ; Les premiers juges ; la demanderesse ; le défendeur ».

---

[80] Le colonel Chabert, Le père Goriot, Eugénie Grandet, César Birotteau, Le curé de village, Le médecin de campagne, Une double famille, Le Contrat de mariage, l'Interdiction, etc...

[81] H de B *La physiologie du mariage,* éd La Pléiade t. XI p. 1011 et 1014

[82]Adrien Paytel, Balzac j*uriste romantique, Paris*, 1950 ; Michel Lichtlé, *Balzac, le texte et la loi*, éd. PUPS, 2012 ; *Balzac romancier du droit,* collectif Lexisnexis 2002 ; Jean-François Mourier, *Balzac, l'injustice de la loi*, éd. Michalon, 1996 ; *Balzac, homme de loi(s)* ? , L'année balzacienne 2014 ; Philippe Malaurie*, Droit et Littérature*,éd. Cujas, 1997

Dans « La chartreuse du reposoir», c'est un greffier retraité indélicat qui va retrouver au secrétariat du parquer un dossier classé, pour donner au narrateur des informations qui vont faire rebondir l'action.

Dans l'émouvant « Yamilé sous les cèdres, » qui raconte dans la montagne libanaise les amours malheureux d'une blonde jeune fille maronite et d'un sombre guerrier musulman, le conflit religieux et ethnique est tragique. Une condamnation à mort de la jeune fille rendue par contumax en son absence (Chapitre III) puis un procès contradictoire de l'héroïne devant le conseil de famille (Chapitre X) scelleront les étapes du drame .

C'est en avocat expérimenté que le romancier démonte les ressorts de l'erreur judiciaire *: « la funeste médiocrité de l'avocat, l'intempérance de langage et la maladresse d'un complice, la haine d'un juge d'instruction prévenu et qui n'a jamais examiné l'affaire de façon objective, l'indifférence de la Cour et la sottise des jurés* »[83].

Mais au delà de ce diagnostic sans complaisance, l'incertitude ou l'aléa judiciaire, sont au cœur de la construction romanesque :

L'intrigue du « Le lac noir » s'inscrit dans le déroulement chronologique précis d'une procédure criminelle : elle montre comment l'instruction d'un dossier en apparence parfaite dans la forme, doit néanmoins se garder de l'erreur judiciaire.

Le romancier est capable de faire acquitter Simone Albiaz qui a réellement empoisonné son mari, notaire (« Les trois confesseurs »). Mais au contraire dans « Crimes involontaires », il raconte comment Marie Ravelle est condamnée, bien qu'innocente, pour l'empoisonnement de son époux, un petit entrepreneur !

Ainsi dans les romans judiciaires de Henry Bordeaux le lecteur est invité, lorsqu'il s'agit d'affaires pénales à juger lui aussi les personnages prévenus ou victimes.

En ce qui concerne les affaires civiles touchant le mariage, les femmes, la propriété foncière ou les successions.... le lecteur, à qui l'auteur ne cache pas son ses partis pris peut se faire une intime conviction sur la légitimité de la règle de droit.

Avec Henry Bordeaux il faut enfin évoquer le dialogue entre la profession du **romancier** et celle de **l'avocat :** tous deux dans ce petit monde pittoresque du Palais, explorent au quotidien les dédales de l'âme humaine, pas toujours très belle[84]**.**

Dans « Les trois confesseurs », un avocat souligne que « les romanciers ne font comme nous, qu'induire et déduire. »[85]
Les deux professions pénètrent au plus profond des abîmes humains :
« Appelées à doser le bien et le mal, qui se disputent les esprits, les cœurs et les corps, (elles) ne font que péniblement leur part à chacun, tant le mystère humain demeure en nous. »[86]

---

[83] H.B. *Crimes involontaires* p.74
[84] H.B. *Le carnet d'un stagiaire*, p. 367
[85] H. B. *Les trois confesseurs*, p.97
[86] H. B. *Cas de conscience*, p.186

Le romancier et l'avocat qui travaillent l'un et l'autre avec les faiblesses humaines, savent que les beaux raisonnements rigoureux doivent donner leur *« place à la part, non pas inconsciente mais à demi involontaire, qui vient de notre mécanisme nerveux, qui agit en nous, et qui nous meut sans que nous ayons toujours la force de résister*... »[87]

Dans « La maison morte », les magistrats professionnels ne réussissent pas à identifier le meurtrier de Claude Couvert tué après une chasse au chamois à en montagne alors que le narrateur lui, découvre le drame incestueux qui s'est noué au sein de cette famille de paysans mauriennais et identifie le criminel...

Encore dans « Les trois confesseurs » (1933), après avoir écouté Me Monclar faire le récit de sa plaidoirie en faveur d'une cliente auteur d'un meurtre passionnel, l'un de ses amis lui demande :
« Vous l'acquittez donc à votre tour... ?
L'avocat lui répond *: « Je ne l'acquitte pas : je l'explique* »[88]

Albert Camus dans le discours de Suède en 1957 n'avait vraisemblablement pas lu Henry Bordeaux, mais lui répondait :

« L'artiste absout au lieu de condamner. Il n'est pas juge mais justificateur. Il est l'avocat perpétuel de la créature vivante. »

Henry Bordeaux, romancier populaire aujourd'hui oublié et peu goûté de l'intelligentsia, s'inscrit pourtant dans un mouvement romanesque contemporain plus vaste et très vivant que n'imaginait pas Thierry Maulnier lorsqu' 'il prononça en 1966 l'éloge funèbre très académique de son prédécesseur.

Signalons d'abord que depuis des années aux Etats- Unis , un genre littéraire particulier a beaucoup de succès : celui du « roman judiciaire » (legal novels) dont les auteurs mondialement connus sont souvent d' anciens avocats comme John Grisham et Steve Martini!

La littérature, a produit de nombreux textes, de Dostoïevski à Kafka de Arthur Miller (« Les sorcières de Salem ») à Carrère (« L'adversaire »), dans lesquels la parole romanesque s'affronte au discours juridique. Dans ce dialogue entre la fiction romanesque et la réalité judiciaire, le romancier prétend avec son imagination atteindre une vérité cachée à la rationalité des juristes et à la rigidité morne de la règle de droit .

Le mouvement **« Droit et Littérature »** né outre Atlantique, il y a une trentaine d'années est aujourd'hui bien connu en France : il soutient que dans l'éternelle confrontation entre l'homme et la loi, les écrivains peuvent s'approprier le monde du droit, récréer ses personnages et imaginer ce que doit être la loi ...[89] .

---

[87] H.B. *Cas de conscience*, p. 323
[88] HB *Les trois confesseurs*, p. 100
[89] « *Droit et Littérature* » Revue EUROPE, avril 2002, n°876 ;
A. Garapon et D. Salas «*Imaginer la loi, le droit dans la littérature* »éd. Michalon 2008 ;

Les juristes eux, découvrent dans les romans des situations, illustrant mieux que dans les recueils de jurisprudence, la complexité et les nuances de l'application du droit.

Ainsi dans les romans de Henry Bordeaux dialoguent et s'enrichissent mutuellement, le « tout est possible » du romancier et le « tu ne dois pas » de l'homme de loi.

Paradoxe que celui d'Henry Bordeaux, écrivain de la tradition et de la scène judiciaire provinciale d'il y a un siècle, qui rejoint la modernité littéraire mondialisée contemporaine !!

Mais Giraudoux ne faisait il pas dire à l'un de ses héros :

« Le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination.
Jamais poète n'a interprété la loi aussi librement qu'un juriste la réalité. »[90] *?*

Jean-Amédée Lathoud

François Ost « Le droit au miroir de la littérature » Conférence à l'Académie des Sciences morales et politiques le 23/06/2008 (Canal Académie) ; Alain Quemin, présentation de l'ouvrage de Posner Richard A. « Droit et littérature » in revue *« Droit et société »* 1998 n°38 p. 163-171

[90] *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, II, 5, (Hector)